BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 856

34 – HÉRAULT

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTPELLIER

Ventes et cessions

429 864 648 RCS Montpellier.
ACFA - MULTIMEDIA.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 15510.00 EUR.
Adresse : 1383, Avenue de Toulouse, 34000 Montpellier.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION (article R.236-2 du Code de commerce) 1-Sociétés participantes à l'opération : La société absorbante : La société ACFA MULTIMEDIA Société par Actions Simplifiée à associée unique au capital de 15.510 euros Dont le siège social est sis à Montpellier (34000) - 1383 avenue de Toulouse Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le numéro 429 864 648 ET La société absorbée : La société PROGIMEDIA Société A Responsabilité Limitée à associée unique au capital de 28.000 euros Dont le siège social est sis à Montpellier (34000) - 1383 avenue de Toulouse Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le numéro 438 975 518 2-Lien en capital : la société ACFA MULTIMEDIA détient cent pour cent (100 %) des parts sociales composant le capital de la société PROGIMEDIA. 3-Régime juridique : fusion soumise au régime juridique des fusions simplifiées résultant des dispositions des articles L.236-1 et suivants et des articles R.236-1 et suivants du Code de commerce. 4-Evaluation de l'actif et du passif de la société PROGIMEDIA dont la transmission à la société ACFA MULTIMEDIA est prévue : les biens apportés sont évalués à leur valeur nette comptable. L'actif est évalué à 32.553 euros et le passif est estimé à 168.393 euros Soit un actif net de - 135.840 euros. 5-Rapport d'échange des droits sociaux, augmentation de capital : La présente opération n'engendrant pas un échange des titres de la société absorbée contre des titres de la société absorbante, il n'y a pas lieu de déterminer un rapport d'échange ; la présente opération n'engendre en conséquence ni augmentation de capital ni prime de fusion. 6-Montant prévu de la prime de fusion : 0 euro. 7-Le projet de fusion a été établi en date du 5 juillet 2023 et a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Montpellier le 5 juillet 2023 au nom de la société ACFA MULTIMEDIA et au Greffe du Tribunal de Commerce de Montpellier le 5 juillet 2023 au nom de la société PROGIMEDIA..